

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

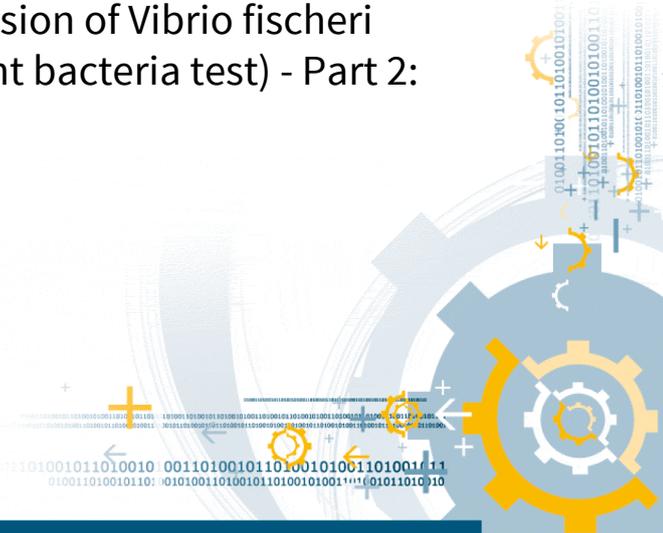
**ILNAS-EN ISO 11348-2:2008/
A1:2018**

**Qualité de l'eau - Détermination de
l'effet inhibiteur d'échantillons d'eau
sur la luminescence de *Vibrio fischeri*
(Essai de bactéries luminescentes) -**

Wasserbeschaffenheit - Bestimmung der
Hemmwirkung von Wasserproben auf die
Lichtemission von *Vibrio fischeri*
(Leuchtbakterientest) - Teil 2: Verfahren

Water quality - Determination of the
inhibitory effect of water samples on the
light emission of *Vibrio fischeri*
(Luminescent bacteria test) - Part 2:

12/2018



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN ISO 11348-2:2008/A1:2018 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN ISO 11348-2:2008/A1:2018.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ICS 13.060.70

Version Française

Qualité de l'eau - Détermination de l'effet inhibiteur
d'échantillons d'eau sur la luminescence de *Vibrio fischeri*
(Essai de bactéries luminescentes) - Partie 2: Méthode
utilisant des bactéries déshydratées - Amendement 1 (ISO
11348-2:2007/Amd 1:2018)

Wasserbeschaffenheit - Bestimmung der
Hemmwirkung von Wasserproben auf die
Lichtemission von *Vibrio fischeri*
(Leuchtbakterientest) - Teil 2: Verfahren mit flüssig
getrockneten Bakterien - Änderung 1 (ISO 11348-
2:2007/Amd 1:2018)

Water quality - Determination of the inhibitory effect
of water samples on the light emission of *Vibrio*
fischeri (Luminescent bacteria test) - Part 2: Method
using liquid-dried bacteria - Amendment 1 (ISO 11348-
2:2007/Amd 1:2018)

Le présent amendement A1 modifie la Norme européenne EN ISO 11348-2:2008. Il a été adopté par le CEN le 18 décembre 2018.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles l'amendement doit être inclus, sans modification, dans la norme nationale correspondante. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

Le présent amendement existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

CEN-CENELEC Management Centre: Rue de la Science 23, B-1040 Bruxelles